



PROGRAMME ECLAIREURS MAI - JUIN 2018

DATES	HORAIRES	ACTIVITÉ	TENUE / DIVERS	DEBUT ET FIN DE SÉANCE
Samedi 28 avril 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 5 mai 2018	Congé	Congé	Congé	Congé
Samedi 12 et dimanche 13 mai 2018	Voir circulaire	Challenge ASG	Uniforme complet	Voir circulaire
Samedi 19 au lundi 21 mai 2018	Voir circulaire	Camp de pentecôte	Uniforme complet	Voir circulaire
Samedi 26 mai 2018	Congé	Congé	Congé	Congé
Samedi 2 juin 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 9 juin 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 16 juin 2018	Voir circulaire	Rafting	Uniforme complet	Voir circulaire
Samedi 23 juin 2018	Voir circulaire	Sortie CP-SCP	Uniforme complet	Voir circulaire
Samedi 30 juin 2018	Vacances	Vacances	Vacances	Vacances
Lundi 2 au dimanche 15 juillet 2018	Voir circulaire	Camp d'été	Uniforme complet	Voir circulaire

POUR INFO : Week-end de troupe le samedi 14 et dimanche 15 avril 2018 // Challenge ASG samedi 12 et dimanche 13 mai 2018 // Camp de pentecôte du samedi 18 au lundi 21 mai 2018 // Rafting samedi 16 juin 2018 // Sortie CP-SCP le 23 juin 2018 // Camp d'été du lundi 2 au dimanche 15 juillet 2018

LES EXCUSES D'ABSENCES SE FONT JUSQU'AU JEUDI SOIR PRECEDENT L'ACTIVITE A ELAN, CHEF DE TROUPE AU : ☎ 076 693 45 26, PAR TELEPHONE UNIQUEMENT !

CHEF DE TROUPE : Elan ☎ 076 693 45 26 ✉ steven.elan.muller@gmail.com ✉ troupe.chateauneuf@scouts-geneve.ch	CP LYNX: Zèbre CP CASTORS : Loutre	CHEF DE GROUPE : Alligator ☎ 079 936 53 09 ✉ alligator@scouts-troinex.ch ✉ groupe.sat@scouts-geneve.ch	LOCAL ECLAIREURS : 19, chemin Jacques-Ormond 1256 Troinex Genève SITE INTERNET : 🌐 www.scouts-troinex.ch	Adresse postale : Scoutisme Aventure Troinex (SAT) Case Postale 142 1234 Vessy Genève Compte Cheque Postal (CCP) : CCP 14-928714-5
CHEF DE TROUPE ADJOINT : Cerf ☎ 076 489 30 98 Okapi ☎ 078 741 23 02 Oriane ☎ 077 439 77 39 ✉ troupe.chateauneuf@scouts-geneve.ch				

▲ CHAQUE MEMBRE DOIT POSSEDER SA PROPRE ASSURANCE MALADIE, ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE ▲

▲ LES MEMBRES DOIVENT SUIVRE LES CONSIGNES DONNEES PAR LES RESPONSABLES ET SE CONFORMER AUX REGLES DE SECURITE USUELLES ▲

▲ UN MEMBRE PEUT ETRE EXCLU LORSQUE SA CONDUITE DEVIENT UN SUJET DE TROUBLE POUR L'ASSOCIATION S.A.T. ▲